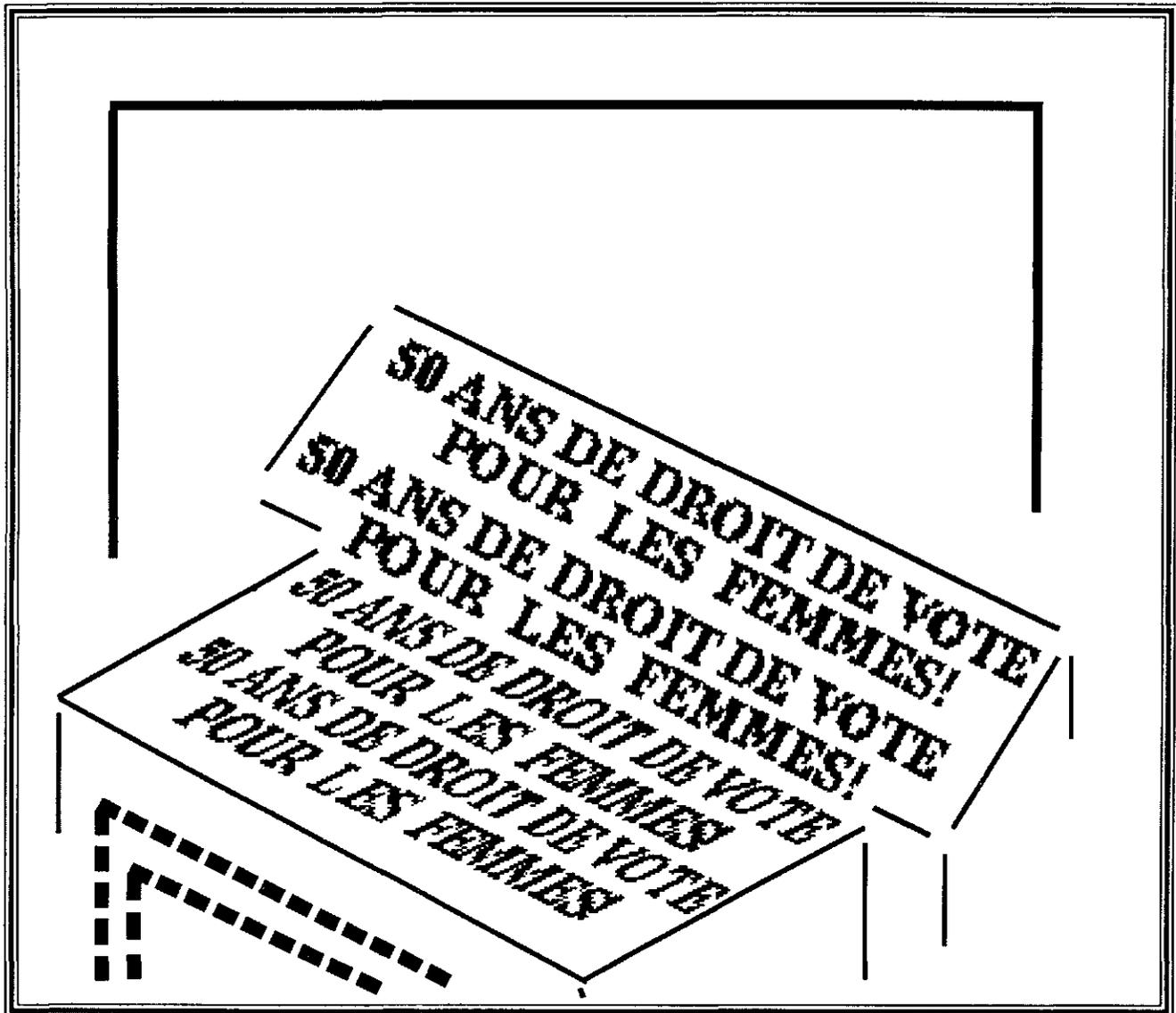


FAMILLES MONOPARENTALES

BULLETIN DE LIAISON



SOMMAIRE

- LE MOT DE LA PRÉSIDENTE** 3
À quelle sorte de solidarité peuvent s'attendre les femmes en 1990 ? C'est à nous toutes d'y répondre.
- CARNET** 4
Hommage aux femmes qui nous ont obtenu le droit de vote.
- VIE ASSOCIATIVE** 6
Rappels utiles sur le partage du patrimoine familial avec exemples à l'appui.
- DOSSIER CHAUD** 9
Ruth Rose nous informe sur la TPS (taxe sur les produits et services), une taxe régressive qui oblige les familles les plus pauvres à dépenser une partie plus importante de leur revenu que les personnes à revenu élevé.
- PROFIL MONOPARENTAL** 12
Le témoignage d'une femme qui, aujourd'hui, se sent bien dans sa peau.
- CODE D'ÉTHIQUE** 13
Les victoires et les déboires des femmes depuis 1940.
- BULLE JEUNESSE** 15
L'adolescente raconte ses expériences de vie familiale: de biparentale à monoparentale pour se retrouver ensuite en famille recomposée avec ses hauts et ses bas.
- COIN LECTURE ET CULTURE** 17
Les conditions d'une écriture produite par les femmes et l'évolution de ces conditions sont pour l'auteur de cette analyse la seule question possible.

Trois volumes vous sont proposés: Willow, Sire Gaby du Lac et la Tentation de dire. Bonne lecture.
- EN VRAC** 19
Voici pour vous certaines données vous permettant de planifier vos vacances familiales.
- COULEUR DU TEMPS** 21
Le travail d'une écrivaine est reconnu socialement et officiellement par la municipalité de Grand'Mère, le 1^{er} novembre 1980. ■



Équipe de coordination

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Lucie Dubuc,
Colette Lepage-Viger

Rédactrice en chef

Madeleine Bouvier

Rédaction

Lise Ashby, Margot Beauséjour, Madeleine Bouvier,
Lucie Dubuc, Colette Lepage-Viger, Marie-France
Pothier, Céline Signori, Réal Sirois

Collaborations spéciales

Noëlla Bourque, Carmen Laflamme, Ruth Rose

Conception, mise en page et composition

Gilles Gagnon, Céline Poirier Paquin

Impression: RLQ

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
Deuxième trimestre 1990

Reproduction permise en citant la source.
Les articles signés n'engagent que l'opinion
de l'auteur-e.

Une production de la Fédération des associations des
familles monoparentales du Québec (FAFMQ)

mot de la présidente

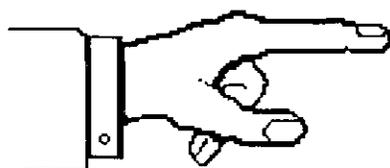


« EST-CE QUE LA SOLIDARITÉ FÉMININE EXISTE EN 1990 ? »

Le printemps est enfin revenu. Et avec lui nous avons fêté le 8 mars chaud et coloré qui a déglacé nos cœurs et fait monter la sève dans nos esprits et nos idées. Ce printemps 1990 a aussi éveillé des souvenirs pour certaines et raconté une belle histoire pour d'autres: il y a 50 ans les femmes de chez nous ont voté pour la première fois de leur vie. Ce fut une belle victoire, une belle promesse d'avenir pour toutes les femmes qui depuis ont dû mener de grandes batailles.

Aujourd'hui on parle de « condition féminine ». Mais de quelle condition s'agit-il? Quand on pense au travail des femmes, on s'aperçoit vite que ce sont elles avec les jeunes qui occupent presque totalement les emplois non syndiqués, occasionnels, sur appel, à temps partiel, au salaire minimum ainsi que le travail au noir. Elles se font souvent « organiser ». On trouve toujours des candidates en chômage pour des emplois sous-payés. La moitié des femmes cheffes de famille et des femmes âgées au Québec vivent sous le seuil de pauvreté, les femmes de moins de 30 ans forment le quart de la population féminine et 40,2 % d'entre elles sont bénéficiaires de l'aide sociale. Quant aux femmes de 45 ans et plus, elles représentent aussi une large portion de ces bénéficiaires.

Et dans les familles, est-ce que le partage des tâches est accepté et mis en pratique, ou bien est-ce que ce sont encore les femmes qui doivent cumuler toutes les responsabilités ?



*Qui doit-on pointer
du doigt?*

Vous me direz bien sûr que les mentalités changent, qu'on avance. Au fil des ans les femmes ont apporté leurs revendications et ont marqué bien des domaines: l'économie, la fiscalité, la santé, les médias, la politique, l'écologie, la retraite, la paix, l'éducation, etc.

Des valeurs nouvelles sont nées. Certains hommes remettent en question leur propre condition, leur manière de vivre avec les femmes, et prennent davantage à cœur leur responsabilité parentale.

La violence en milieu familial est plus connue, plus dénoncée et l'égalité économique des époux est reconnue depuis juillet 1989.

Mais chaque petite victoire nécessite de grands efforts. Et souvent le combat est durement mené par quelques-unes: les irréductibles, qui sont sur tous les fronts à la fois. Parfois je me pose la question: « Est-ce que la solidarité féminine existe en 1990? » On dit qu'un vent d'individualisme venu de droite souffle sur les femmes. On dit que nos filles sont de la génération des « moi », assises sur les acquis de leur mère. Nos filles, ces femmes de demain, qui rêvent encore du prince charmant et qui pensent que la lutte est gagnée...

Aujourd'hui on parle de « condition féminine. » Mais de quelle condition s'agit-il ? Quand on pense au travail des femmes, on s'aperçoit vite que ce sont elles avec les jeunes qui occupent presque totalement les emplois non syndiqués, occasionnels, à temps partiel, au salaire minimum ainsi que le travail au noir.

Quoi qu'on en dise et qu'on en pense, des femmes continueront à vouloir se battre pour des garderies, des congés parentaux, des emplois décents, pour l'égalité des sexes et pour l'égalité économique. ■

Marie-France Pothier

carnet



CES FEMMES QUI NOUS ONT OBTENU LE DROIT DE VOTE

Les Québécoises célèbrent en avril le cinquantenaire de leur droit de vote. Que s'est-il passé dans l'histoire pour que ce droit que nous avons nous soit tout à coup retiré? Quels sont les événements qui ont précédé? Quelles sont ces femmes qui se sont battues avec ardeur afin de nous donner, vingt ans après nos consœurs canadiennes, la possibilité de nous exprimer lors des élections provinciales?

Afin de nous rafraîchir la mémoire, j'ai choisi de reproduire ici un article d'un document de « Femmes en tête, » organisme qui coordonne les activités qui souligneront cet événement.

« Il faut remonter à la fin du 18^e siècle pour comprendre l'histoire du suffrage féminin au Québec. En effet, par la Constitution de 1791, la Grande-Bretagne permet l'établissement d'une assemblée législative au Bas Canada. L'acte constitutionnel donne le droit de vote aux « personnes » répondant à certains critères basés principalement sur la propriété foncière.

Comme le mot « personnes » ne fait pas de distinction de sexe, des femmes propriétaires ont pu exercer un droit de vote. Il faut toutefois dire qu'elles ont voté en nombre restreint car bien peu d'entre elles étaient propriétaires à cette époque. Malgré cela, il est important de mentionner que seul le Québec, à travers tout l'Empire britannique interprétait de façon aussi libérale le mot « personnes » figurant dans l'acte constitutionnel de 1791.

Cependant le vote féminin ne fait pas l'affaire de tout le monde. La résistance à cette nouvelle réalité politique se remarque d'abord par l'élaboration et la présentation d'une série de pétitions, entre les années 1828 et 1830. Ces pétitions, signées par différents officiers d'élection, réclament l'annulation de l'élection de certains candidats dont la victoire est imputable à la participation des femmes.

Conséquemment, les hommes du Parlement du Bas Canada orientent peu à peu leur politique de manière à exclure toutes les femmes de la catégorie des électeurs. En fait, comme le soutiennent les auteurs du collectif *Clio*, ces hommes se comportent. « *en hommes de leur époque qui veulent corriger une anomalie historique.* »¹ En 1834 « cette malencontreuse concession » sera réparée par un amendement de la loi électorale qui prive désormais les femmes du droit de vote.

Mais paradoxalement, au fil des années, quelques brèches sont ouvertes dans la chasse gardée masculine. En 1892, la *Loi des citées et villes* donne le droit de vote aux femmes célibataires et veuves, à condition qu'elles soient propriétaires d'un immeuble, d'une valeur minimale de deux cents dollars ou qu'elles soient locataires pour une valeur annuelle d'au moins vingt dollars. En 1899, la ville de Montréal met en application cette loi.

En 1917, en pleine période de guerre, le gouvernement fédéral permet à cinq

mille femmes, parentes de soldats, de voter. Comme l'affirmait si bien Marie Lacoste-Gérin-Lajoie à l'époque, cette concession du gouvernement fédéral ne constitue pas un droit de vote pour les femmes. En fait, elle ne représente qu'un privilège pour les soldats absents du pays car elle leur permet de voter par l'intermédiaire d'une parente. On peut donc parler d'une « pseudo-évolution » puisque cet acquis féminin n'en est pas réellement un.

L'année suivante (1918), le droit de vote s'étend officiellement à toute la population féminine canadienne âgée d'au moins 21 ans. Au niveau des provinces; en 1916, les femmes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta figurent maintenant sur la liste des électeurs-trices; en 1917, c'est au tour des femmes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique alors qu'en 1919 et 1922, les citoyennes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard obtiennent ce droit politique.

Cette réalité canadienne provoque des sentiments d'indignation et d'injustice chez des Québécoises. En effet, pourquoi auraient-elles le droit de choisir leurs représentants gouvernementaux au niveau fédéral et non au provincial? Cette situation leur semble illogique. Les Québécoises peuvent exprimer leurs opinions sur des questions nationales et internationales lors des élections fédérales mais n'ont aucune voix aux élections provinciales.

Pourtant, soutiennent ces femmes, dans certains secteurs clés de compétence provinciale, la santé publique et l'éducation notamment, la participation féminine est très importante, voire déterminante puisque ces secteurs concernent directement les activités du foyer. De plus, à cette époque, la majorité des femmes intégrées au marché du travail occupent des postes reliés à la santé et à l'éducation. Or, cette piètre réalité amène quelques Québécoises à s'organiser et à mobiliser leurs énergies en vue de conquérir le suffrage féminin au Québec.»²

Trois femmes ont vraiment été les maîtres-d'oeuvres de cette acquisition du droit de vote des Québécoises.

Je vous les présente donc.

La première, ma préférée : *Idola St-Jean*, Célibataire au verbe flamboyant, Idola porte les cheveux courts, c'était peu courant à l'époque. Universitaire et journaliste, cultivée, bilingue, elle tranche sur les féministes du temps, plutôt bourgeoises et mamans.

En 1927, elle fonde l'Alliance canadienne pour le droit de vote des femmes au Québec. Trois ans plus tard, elle se présente sous la bannière libérale, aux élections fédérales dans Dorion Saint-Denis. Elle obtient 3000 voix! De quoi estomaquer ceux et celles qui la trouvent si... agressive! Déterminée, assurément et fière de l'être! Dans un discours à la radio en 1931, elle déclare:

« Puissent nos législateurs quand ils seront appelés, demain, à participer à notre vie politique se rappeler qu'en 1705, la première manufacture de drap au Canada fut fondée grâce à l'initiative de madame de Repentigny, qu'ils revoyent par le souvenir l'oeuvre de Marie Rollet; la grande patronne de nos agriculteurs canadiens c'est Marie Rollet, qui importe dans notre pays la première charrue, puis c'est une Jeanne-Mance qui se constitue le trésorier municipal de Ville-Marie. Fondatrices des premiers hôpitaux, fondatrices des premières écoles, ne furent-elles pas, ces femmes, que nous avons la gloire de nommer nos ancêtres, l'une, ministre du Commerce, les autres, ministre de l'Assistance publique, ministre de l'Éducation et j'oserais dire ministre des Finances, remplissant ce poste de façon à rendre

des points à bon nombre d'hommes grâce à leurs qualités d'organisation et de science économique. »³

Vient ensuite *Thérèse Casgrain* la grande dame! Inoubliable Thérèse! distinguée, fortunée, spirituelle, stratège, tour à tour animatrice de radio, candidate néo-démocrate et sénatrice. Et féministe d'action avant tout! D'abord pour le droit de vote des Québécoises. Elle sera de toutes les délégations de suffragettes au Parlement de 1922 à 1940! Pacifiste, défenderesse des droits des consommateurs et des libertés civiles, c'est elle encore qui fonde, en 1966, la Fédération des femmes du Québec.

L'autre femme que je tiens à vous présenter est *Marie Lacoste Gérin-Lajoie*

« Elle rêvait d'être avocate, comme son père mais l'université est interdite aux filles. Devenue mère de famille et catholique fervente, Marie est passionnée de justice sociale et des droits des femmes. C'est elle qui fonde, en 1907, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. Infatigable à 55 ans, c'est elle qui conduit pour la première fois, en 1922, 400 femmes au Parlement du Québec pour demander le droit de vote.

En vain, elle ira jusqu'à Rome chercher des appuis que les évêques et politiciens d'ici lui refusent, déterminés à bloquer l'accès du droit de vote aux Québécoises. Mais en 1940, Marie et les autres chanteront victoire! »⁴

En avril, c'est la détermination, l'engagement et la ténacité de ces femmes que nous fêterons ensemble!

Femmes et filles du Québec, unissons-nous et célébrons ensemble ce grand événement! C'est un rendez-vous! ■

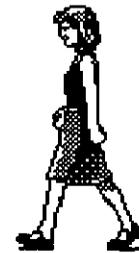
Céline Signori

¹ *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Collectif Cho éd. Quinze, MTL, 1985.

² *Femmes en tête*, décembre 1989 volume 1 n° 4.

³ *Mon héroïne*, les lundis de l'histoire des femmes, Michèle Jean, « Idola St-Jean, féministe. »

⁴ *Femmes en tête*, La Presse



**vie
associative**



LA LOI SUR LE PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL

Rappels utiles sur la loi suivis d'exemples de partage

QUELS BIENS COMPOSENT LE PATRIMOINE FAMILIAL ?

- la résidence principale et la (ou les) résidence(s) secondaire(s) servant à la famille;
- les meubles qui garnissent ou ornent ces résidences et qui sont affectés à l'usage de la famille;
- les véhicules automobiles utilisés pour les déplacements de la famille;
- les gains inscrits, pendant le mariage, au nom de chaque époux, dans un régime public de retraite: RRQ ou RPC;
- les droits accumulés, durant le mariage, pour chacun des conjoints dans des régimes privés de retraite (régime conjoint avec l'employeur);
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) achetés après le mariage.

COMMENT S'EFFECTUE LE PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL ?

Il faut d'abord établir la valeur nette du patrimoine familial (à la date du décès de l'un des époux ou à la date d'introduction de l'instance en séparation de corps, divorce ou nullité de mariage).

1° Déterminer la valeur marchande des biens qui composent le patrimoine familial des époux moins la valeur des dettes contractées pour l'acquisition, l'amélioration, l'entretien ou la conservation de ces mêmes biens ce qui donnera la valeur nette du patrimoine.

2° Déterminer la valeur partageable

du patrimoine en prenant la valeur nette du patrimoine moins les sommes payées par l'un des époux, avant le mariage, pour l'acquisition d'un bien du patrimoine familial plus la plus-value acquise pendant le mariage qui se rapporte à ces sommes. Les sommes payées par l'un des époux, pendant le mariage, pour l'acquisition d'un bien du patrimoine sont également soustraites de la valeur nette lorsqu'elles proviennent de legs, don ou héritage; il en est ainsi de la plus-value relative à ces sommes.

Il est à noter que la plus-value accumulée par un bien payé en entier avant le mariage fait partie de la valeur partageable du patrimoine familial.

EXEMPLE 1

Claude et Gisèle se sont mariés en 1978; ils ont acheté tous les biens qui composent leur patrimoine familial après leur mariage. Claude et Gisèle ont décidé de divorcer en novembre 1989. Tous deux doivent se partager les biens suivants:

- la résidence principale, appartenant à Claude dont la valeur nette est de

90 000 \$ (la valeur marchande moins le solde de la dette hypothécaire), c'est-à-dire (100 000 \$ - 10 000 \$);

- l'automobile de Gisèle évaluée à 8 000 \$;

- les 15 000 \$ accumulés par Gisèle dans un régime d'épargne-retraite;
- les 25 000 \$ amassés par Claude dans son régime privé de retraite.

Claude et Gisèle toucheront donc 69 000 \$ chacun.

(90 000 \$ + 8 000 \$ + 15 000 \$ + 25 000 \$ = 138 000 \$ / 2 = 69 000 \$).

EXEMPLE 2

En 1984, Paul, célibataire, achète une maison au prix de 75 000 \$ et paie 25 000 \$ comptant. Il acquitte le solde par un emprunt hypothécaire de 50 000\$. Il se marie avec Louise en 1988. La maison devenue résidence familiale, vaut 100 000 \$.

Le solde de la dette hypothécaire est alors de 44 000 \$.

Imaginons que Paul divorce en 1996, que la maison vaut alors 150 000 \$ et que le solde de la dette hypothécaire est de 30 000 \$. La valeur nette de la maison serait de 120 000 \$ (150 000 \$ - 30 000\$). De cette valeur nette il faut soustraire 31 000 \$ somme déboursée par Paul avant le mariage (25 000 \$ comptant + 6 000 \$ remboursés sur la dette hypothécaire).



Il nous reste donc une valeur de 89 000 \$ (120 000 \$ - 31 000 \$) de laquelle il faut soustraire, la plus-value acquise, pendant le mariage dans la même proportion que celle qui existait à la date du mariage entre les sommes payées sur ce bien et sa valeur.

Il faut alors faire le calcul suivant: soustraire de 89 000 \$ une somme de 15 500 \$ équivalant à 31 % de 50 000 \$. La somme de 50 000 \$ représente la plus-value acquise pendant le mariage et 31 % la proportion des sommes payées par Paul sur la valeur marchande de la maison au moment du mariage.

$89\ 000\ \$ - 15\ 500\ \$ = 73\ 500\ \$$ (valeur du patrimoine à partager). $73\ 500\ \$ / 2 = 36\ 750\ \$$. Louise touchera 36 750 \$ et Paul 83 250 \$.

EXEMPLE 3

Julie et Jean se marient en 1988. Ils divorcent en 1991... Afin d'effectuer le partage du patrimoine familial, Julie et Jean dressent la liste de leurs biens respectifs lesquels ont tous été acquis ou reçus en héritage après leur mariage, à l'exception des REER.

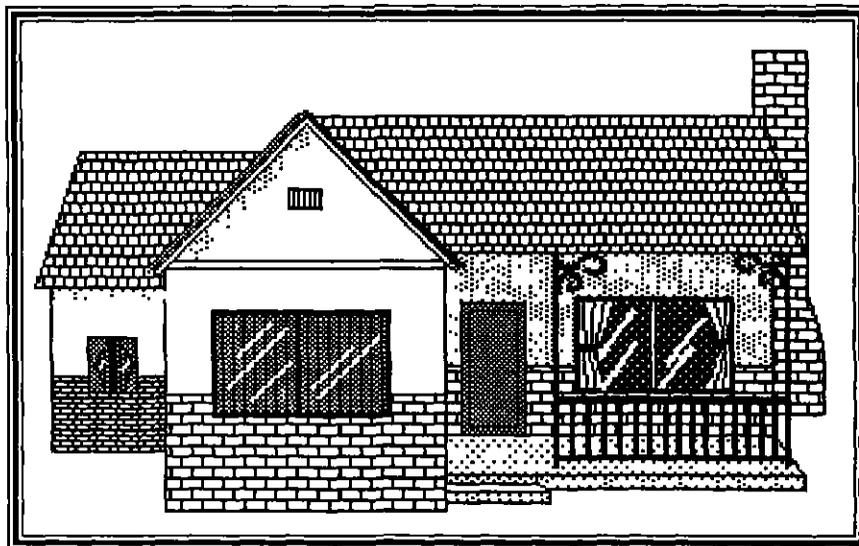
Les biens de Julie:

- une auto évaluée à 8 000 \$;
- des meubles divers évalués à 7 000 \$;
- les sommes d'un REER acheté avant le mariage: 2 000 \$;
- la valeur accumulée après le mariage de son REER de 2 000 \$: 650 \$;
- un petit chalet reçu en héritage évalué à 12 000 \$.

Les biens de Jean:

- une auto évaluée à 10 000 \$;
- des meubles et une chaîne stéréophonique évalués à 2 000 \$;
- les sommes d'un REER acheté avant le mariage 2 000 \$;
- la valeur accumulée après le mariage dans son REER de 2 000 \$: 650 \$;
- un piano reçu en héritage évalué à 6 000 \$.

Valeur nette des biens qui font partie du patrimoine familial: 27 000 \$.



Valeur partageable: 27 000 \$. Jean et Julie auront donc droit à la même somme: 13 500 \$ (27 000 \$ / 2).

Il est à noter, que le chalet de Julie et le piano de Jean (biens reçus en héritage) ne font pas partie du patrimoine familial. Il en est de même pour les sommes accumulées dans leurs comptes en banque et les sommes accumulées dans leurs REER achetés avant le mariage. Cependant, certains prétendent que la valeur d'accroissement de 650 \$ ferait aussi partie du patrimoine familial.

EXEMPLE 4

Pierre et Marie se marient (en séparation de biens) en 1959.

Pierre achète une maison en 1960 au prix de 60 000 \$ grevée d'une hypothèque de 30 000 \$. Marie décède en 1986. Elle lègue tous ses biens à Pierre.

Pierre se remarie (en séparation de biens) avec Aline en 1988. Sa maison, entièrement payée, est

alors évaluée à 180 000 \$ et les meubles (achetés après son remariage) à 15 000 \$. Aline ne possède aucun bien.

Pierre décède en septembre 1989 et lègue tous ses biens à son fils Marc. Outre sa maison et les meubles qui la garnissent, Pierre possède 20 000 \$ d'obligations du Canada.

Pour déterminer la valeur de l'héritage de Marc, il faut tenir compte du patrimoine familial.

La valeur partageable du patrimoine égale la valeur nette moins les sommes payées avant le remariage. (180 000 \$ + 15 000 \$ = 195 000 \$ - 60 000 \$ = 135 000 \$).

La valeur partageable est donc de 135 000 \$.

Aline a droit à 67 500 \$ (135 000 \$ / 2).

Marc a droit à 147 500 \$ (67 500 \$ + 60 000 \$ + 20 000 \$).

Il est à noter qu'en vertu de la courte durée du mariage de Pierre et d'Aline, un tribunal pourrait rendre un jugement en défaveur d'Aline.

EXEMPLE 5

Jacques possède une maison évaluée à 150 000 \$ et des meubles qu'il a payés 12 000 \$. Meubles et maison sont libres de dettes.

Avant son mariage avec Cécile, en 1989, il loue sa maison à un ami et s'installe avec ses meubles chez sa future. Cécile est propriétaire d'une maison achetée au prix de 100 000 \$ et payée comptant. Les meubles qui garnissent la maison valent 6 000 \$ et sont libres de dettes.

Jacques demande le divorce en 1991. Pour faciliter le calcul de la valeur partageable du patrimoine familial, supposons que la valeur des biens de Cécile et de Jacques est la même que celle qui existait au moment du mariage et qu'ils n'ont pas acquis de plus-value avant comme après le mariage. Supposons aussi l'inexistence d'autres biens.

La maison de Cécile, étant considérée comme résidence familiale, fait partie du patrimoine familial. Celle de Jacques en est exclue.

Les biens dont on a alors à tenir compte pour établir la valeur partageable sont les suivants:

- la maison de Cécile de 100 000 \$ (payée avant mariage);
- les meubles de Cécile évalués à 6 000 \$;
- les meubles de Jacques évalués à 12 000 \$.

$100\ 000\ \$ + 6\ 000\ \$ + 12\ 000\ \$ = 118\ 000\ \$$ (valeur marchande).

$118\ 000\ \$ - \text{les dettes inexistantes} = 118\ 000\ \$$ (valeur nette).

$118\ 000\ \$ - \text{les sommes payées à l'achat des biens par Cécile et Jacques (100\ 000\ \$ + 6\ 000\ \$ + 12\ 000\ \$)} = 0\ \$$ (valeur partageable)

Il est à noter que, si la maison de Cécile avait acquis une plus-value après le mariage, cette plus-value aurait été partagée entre Jacques et Cécile.

EXEMPLE 6

France et René se sont mariés en 1980 sous le régime de la séparation de biens. En 1988, France gagne 200 000 \$ avec un billet acheté de Loto-Québec; elle utilise 150 000 \$ de l'argent gagné pour payer une maison de 150 000 \$ et achète un dépôt à terme de 50 000 \$ à sa caisse populaire.

René demande le divorce en 1989. Ses biens sont les suivants:

- 150 000 \$ accumulés dans un régime de retraite privé;
- 55 000 \$ accumulés dans un régime de retraite public;
- deux autos, qui servent à la famille, évaluées chacune à 15 000 \$;
- 15 000 \$ de meubles reçus en héritage de sa famille..

Au moment où René demande le divorce, la maison de France vaut toujours 200 000 \$.

Les 15 000 \$ de meubles reçus en héritage de René et le dépôt à terme de France ne faisant pas partie du patrimoine familial, on ne tiendra compte que de la valeur partageable des biens suivants: la maison de France (200 000\$), les deux automobiles (30 000 \$) et les sommes de 205 000 \$ accumulées dans les régimes de retraite de René pendant le mariage.

$200\ 000\ \$ + 30\ 000\ \$ + 205\ 000\ \$ = 435\ 000\ \$$ (valeur marchande) La valeur marchande moins les dettes inexistantes égale une valeur nette de 435 000 \$.

Les biens qui composent le patrimoine ayant tous été acquis pendant le mariage, les sommes payées pour les acquérir ne sont pas soustraites de la valeur nette. La valeur partageable est de 435 000 \$.

La part de France est de 217 500 \$ ($435\ 000\ \$ / 2$)

La part de René est aussi de 217 500 \$ ($435\ 000\ \$ / 2$).

Il est à noter que René et France pourraient par leur convention de divorce déroger au partage égal du patrimoine familial.

La loi sur le partage du patrimoine familial: savoir bien s'informer pour ne pas rater le coche!

Remarquez que les régimes de retraite seront partageables au moment de la retraite et au prorata des années de cohabitation. ■

Carmen Laflamme



LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

La taxe sur les produits et services (TPS) de 7 %, proposée par le ministre des Finances Michael Wilson, s'appliquera à presque tous les biens et services à l'exception des produits alimentaires de base, des médicaments et de certains appareils médicaux comme les prothèses ou les fauteuils roulants. Le gouvernement cherche à l'instaurer dès le 1^{er} janvier 1991, malgré les protestations massives des Canadiennes et Canadiens.

Cette taxe est foncièrement injuste, d'une part parce qu'elle est régressive et tombera surtout sur les consommateurs et consommatrices à revenu moyen ou faible, et d'autre part parce qu'elle provoquera à la fois plus de chômage et plus d'inflation.

Une taxe payée par les pauvres et la classe moyenne

Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, les conservateurs n'ont cessé de s'attaquer à la progressivité du régime fiscal. Les contribuables à revenu moyen paient de plus en plus d'impôt, tandis que les bien nantis et les entreprises ont bénéficié de réductions année après année.

L'augmentation répétée des taxes à la consommation fait partie de cet effort délibéré de faire payer celles et ceux qui ont le moins de revenu. En 1990, avant même l'implantation de la TPS, les taxes de vente et d'accise représenteront 25 % de l'ensemble des recettes gouvernementales comparativement à seulement 19 % en 1984.

Même si certains biens essentiels seront exemptés de la nouvelle taxe, les plus pauvres dépensent une partie plus importante de leur revenu pour les biens et services assujettis à la taxe que les personnes à revenu élevé. Bien sûr, M. Wilson a introduit des crédits d'impôt pour les plus pauvres. Mais les crédits ne couvriront qu'une partie de la taxe payée. Et il ne faut pas oublier que les personnes qui, pour une raison ou une autre, ne remplissent pas une formule d'impôt ne pourront pas bénéficier du crédit. De plus, ni le crédit ni le seuil de revenu qui permet de recevoir le crédit total ne seront pleinement indexés sur le coût de la vie. Ceci veut dire qu'à chaque année, la valeur du crédit sera érodée et de moins en moins de personnes y auront droit.

Même si certains biens essentiels seront exemptés de la nouvelle taxe, les plus pauvres dépensent une partie plus importante de leur revenu sur les biens et services assujettis à la taxe que les personnes à revenu élevé.

Prenons le cas de Martine, cheffe de famille monoparentale avec deux enfants. Avec un revenu de 15 000 \$, elle aura à payer presque 900 \$ en taxe sur les produits et services, mais le crédit sera seulement de 580 \$. Elle déboursera donc 320 \$ ou 2,1 % de son revenu. Si son revenu était de 25 000 \$, ou à peu près le seuil de pauvreté pour trois personnes en 1991, sa TPS, après crédit, sera de plus de 700 \$.

Dans le cas des personnes seules, y compris les personnes âgées, un contribuable gagnant 12 500 \$ par année paiera un plus fort pourcentage de son revenu qu'une personne disposant de 100 000 \$ par année.

Le loyer résidentiel, les frais de garde: « exonérés », mais taxés quand même.

Le gouvernement a promis d'exonérer de la TPS certains éléments comme les frais de garde, le loyer résidentiel et les services municipaux. Ceci veut dire que les consommatrices et consommateurs n'auront pas à payer 7 % sur leur loyer ou la facture de la garderie. Néanmoins, la garderie, par exemple, aura à payer la taxe sur ses fournitures: son loyer, les équipements, le matériel pédagogique, les couches, etc. Elle pourrait ensuite réclamer un remboursement de 50 % de cette taxe, mais l'autre 50 % contribuera à hausser les coûts d'exploitation et donc les frais pour les parents.

Dans le cas du logement, l'électricité, le gaz et le coût de l'entretien seront

taxés. De plus, les locataires de nouveaux immeubles seront assujettis à une pleine taxe de 7 %, tandis que les propriétaires occupant des nouveaux logements bénéficieront d'une remise de 2,5 %. Cette mesure signifie qu'à plus ou moins brève échéance, la majorité des Canadiennes et Canadiens à revenu modeste qui sont locataires auront à payer plus que leur part.

Les municipalités également bénéficieront d'une remise de 50 % des montants payés sous forme de TPS. Mais l'autre 50 % représente des nouvelles dépenses qui seront sans doute transmises aux contribuables par le biais d'une hausse des impôts fonciers.

Une taxe inflationniste

Le gouvernement prétend que la nouvelle taxe augmentera le taux d'inflation de 1,25 % seulement au-delà du 5 % déjà prévu et que cette accélération de l'inflation ne durera qu'une seule année. Plusieurs autres analystes, même des analystes considérés comme conservateurs tels que ceux du Conference Board du Canada ou de la compagnie Wood-Gundy, contestent ces chiffres. À moins que les travailleuses et travailleurs soient prêts-és à accepter cette érosion de leur pouvoir d'achat sans demander des augmentations salariales compensatoires, l'inflation persistera et pourrait même accélérer davantage.

De plus, il est difficile de croire que l'augmentation de l'inflation sera seulement de 1,25 %. Il est vrai que la TPS remplacera la taxe fédérale de vente. Mais il n'est point sûr que les fabricants qui n'auront plus à payer l'ancienne taxe, transmettront l'ensemble des économies aux consommatrices et consommateurs. Même si c'était le cas, la réduction de taxe s'appliquerait seulement à certains biens manufacturiers et serait de l'ordre de 1 % à 3 %.* Par contre, tous les services — la plomberie, le nettoyage ou les services d'un avocat, le transport, les frais d'électricité, les timbres-poste... — seront nouvellement taxés et leur prix augmentera de presque 7 %. Certains biens manufacturiers, exemptés auparavant, comme les vêtements, les chaussures ou les livres, con-

naîtront également des hausses de près de 7 %.

Un accroissement du chômage à craindre, surtout pour les femmes

Déjà le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a porté les taux d'intérêt à un niveau extrêmement élevé sous prétexte de combattre l'inflation. Il y a lieu de craindre que, face aux nouvelles pressions inflationnistes créées par la TPS, il adoptera la même attitude provoquant ainsi de nouvelles faillites d'entreprise et décourageant de nouveaux investissements. La récession de 1982 et 1983 était délibérément provoquée par de telles mesures et rien ne laisse croire que nous y échapperons cette fois-ci.

De plus, la TPS elle-même risque de contribuer à cette récession par son effet sur le pouvoir d'achat. Même le Conference Board du Canada et Wood-Gundy prévoient de 70 000 à 75 000 pertes d'emploi avec une TPS de 9 %. De son côté, Marjorie Cohen, professeure de sciences économiques à Simon Fraser University, prévoit des pertes de deux à trois fois plus grandes, notamment dans les services où travaillent les femmes.

Il faut également situer l'introduction de la TPS dans le contexte de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, où il n'y a pas de taxe semblable. Particulièrement dans le cas des services, qui ne peuvent pas être taxés à la frontière, le

Canada risque de perdre des emplois au profit des États-Unis ou des pays à bas salaire d'Amérique latine. Les industries de tourisme, l'hôtellerie et la restauration, sont particulièrement menacées. Mais il ne faut pas oublier des services comme le traitement de données, l'informatisation des inventaires, les services de réservations de voyage ou d'hôtel qui pourront tous être effectués à un coût inférieur de 7 % aux États-Unis. Même dans le cas de vols internationaux, la partie effectuée entre deux villes canadiennes sera taxée, tandis que les tronçons qui commencent ou qui se terminent à l'étranger ne le seront pas. Un passager voyageant entre Montréal et Los Angeles, par exemple, a intérêt à passer par Chicago plutôt que par Toronto.

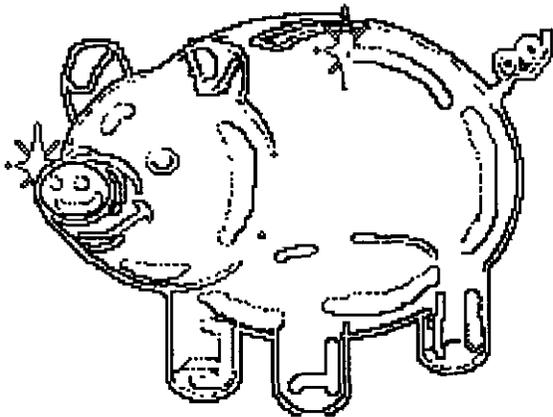
La TPS n'est pas la seule possibilité

Afin de vendre sa taxe, le gouvernement tente de nous faire croire que c'est la seule façon de régler le déficit. Mais il y a d'autres possibilités. Il est possible d'éliminer ou de réduire la taxe fédérale de vente, qui est aussi inéquitable que la TPS et d'application plus arbitraire, et de s'attaquer au déficit en adoptant des mesures qui seront non seulement plus justes, mais moins dommageables pour l'économie.

La première chose à faire, c'est de réduire les taux d'intérêt. Les impôts et taxes que nous payons sont amplement



Avec cette taxe, fera-t-on des économies de bout de chandelle?



Pour éponger son déficit, qui le gouvernement pénalise-t-il réellement?

suffisants pour financer nos programmes sociaux et les autres dépenses gouvernementales. C'est le service de la dette à des taux d'intérêt déraisonnablement élevés qui rend le déficit impossible à combler. En deuxième lieu, une entreprise sérieuse de création d'emplois permettrait non seulement de couper des dépenses inutiles, mais aussi d'élargir l'assiette fiscale.

Finalement, il faut chercher de nouvelles recettes fiscales chez les contribuables qui ont les moyens de payer et qui ne paient pas leur juste part actuellement. En 1987, quelque 118 168 entreprises rentables avec des profits de 25 milliards de dollars n'ont payé aucun impôt. Même une meilleure vérification des déclarations d'impôt des entreprises et d'autres mesures pour réduire la fraude pourraient générer 3 milliards de dollars en impôt non payé: en 1973, Revenu Canada soumettait 7,4 % des sociétés à une vérification comparative à seulement 1,8 % en 1988. En général, Revenu Canada réussit à récupérer 17 \$ d'impôt impayé pour chaque 1 \$ qu'il dépense pour la vérification. Taxer les gains de capital comme les salaires, éliminer le droit de déduire les frais de représentation comme une dépense d'affaires, instaurer un impôt sur les successions, restaurer les taux d'im-

position sur les revenus les plus élevés et sur les compagnies, abolir le droit de déduire les frais d'intérêt dans le cas des emprunts engagés pour des acquisitions ou fusions d'entreprises ou des investissements à l'étranger qui ne contribuent nullement à la capacité productive au Canada; toutes ces mesures représentent des sources potentielles de milliards de dollars de nouveaux revenus.

Il n'est pas nécessaire de couper dans les programmes sociaux pour rétablir la santé des finances publiques. Les dépenses dans ce domaine ont augmenté moins rapidement que l'inflation depuis 1984. Couper davantage dans les transferts aux provinces, les services fournis par le gouvernement fédéral ou les régimes de sécurité de revenu aura pour effet de détériorer sérieusement la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens. De plus, ce genre de mesures ne pourra régler le déficit parce qu'il implique des mises à pied dans les services publics ainsi qu'une réduction du pouvoir d'achat des plus pauvres. Le chômage qui en résultera ne pourra qu'empirer le déficit.

Que peut-on faire?

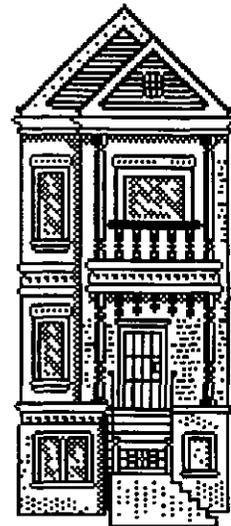
Une trentaine de groupes de femmes, de consommateurs et consommatrices,

de personnes âgées, de syndicats et d'autres associations populaires ont formé la Coalition québécoise contre la TPS. Parmi d'autres actions, la Coalition invitera la population québécoise à participer à deux journées de protestation contre la TPS et en faveur d'un régime fiscal juste les 7 et 8 avril prochain.

Si vous n'avez pas encore rempli votre carte de protestation, faites-le sans délai et postez-la sans timbre au Premier ministre ou au ministre des Finances Michael Wilson et communiquez avec votre député-e. ■

Ruth Rose

* La taxe fédérale de vente actuelle est de 13,5 % mais son incidence réelle est moindre puisqu'elle est appliquée sur le prix du fabricant et non pas sur le prix de détail comme le sera la TPS.



L'achat d'une maison sera-t-il réservé exclusivement aux mieux nantis?

F
A
F
M
Q

profil



monoparental

Aujourd'hui, je me sens bien !

Dix-neuf ans de mariage, trois enfants, des années plus ou moins heureuses. Durant plusieurs années, une lutte constante pour sauver mon mariage. Jusqu'à ce jour où j'ai dû choisir entre ma survie et celle de cette union. J'ai choisi ma survie. C'était il y a quatre ans.

Au moment du divorce, je me suis retrouvée avec quelques meubles, sans argent, sans emploi, et trois enfants. Au moral, ce n'était guère mieux : je me voyais niaiseuse, bonne à rien; j'étais, je le croyais, un ver de terre.

Pour m'aider, il y avait ma mère et mes enfants. Et, surtout, moi. J'ai commencé par suivre des cours de relations humaines afin d'essayer de retrouver un peu de confiance en moi. Ensuite j'ai eu la chance de rencontrer gratuitement C., un psychologue. Grâce à lui, j'ai fait de petits pas en avant: aller seule au cinéma (à ce moment, j'avais une phobie de rester seule ne serait-ce que quelques minutes), accepter d'avoir le droit d'être malheureuse et bien d'autres.

En même temps, j'ai obtenu un emploi temporaire (j'enseigne au primaire), dans lequel je me suis jetée à plein. À tel point que j'ai failli faire du surmenage professionnel. Arrêt de travail d'une semaine, durant laquelle je suis allée à l'intérieur de moi. Je réalise que c'est en grande partie le manque de confiance en moi qui m'oblige à prouver aux autres que je suis bonne et donc à travailler d'arrache-pied. Je trouve quelques moyens d'organiser mon travail de fa-

çon à me garder du temps libre. Je diminue un peu la pression en suivant des cours de relaxation.

En juin, fin du remplacement, pas d'autres emplois à l'horizon.

Je me sens fatiguée, anxieuse. Heureusement, le médecin se rend compte que je manque d'hormones et m'en prescrit. Moins fatiguée, je me sens revivre et mon anxiété diminue. L'été se passe assez bien.

À l'automne, nouveau contrat de six mois. Ouf ! Je me sens inférieure aux autres profs qui ont des permanences. Pour mettre les chances de mon bord, je m'inscris à des cours de perfectionnement en français. Je réussis ce qui augmente ma confiance en moi.

En octobre, je rencontre J.-Y. ! Je me sens appréciée, aimée donc aimable, quel bonheur ! Je me replie un peu sur cet amour, referme les portes autour de moi. Évidemment, il y a des hauts et des bas, mais il reste des moments merveilleux. Il vient habiter chez moi quelques mois. Tout semble si facile !

Il part et me revoilà seule !

Je replonge en moi-même, je récupère peu à peu de vieux amis. Je lis, j'écris, je sors un peu. De me retrouver seule m'a obligée, m'a forcée à revenir à l'intérieur de moi. Le livre *Ecoute ton corps* de Louise Bourbeau a servi de déclencheur pour cette opération.

Aujourd'hui, je me sens bien. Je n'ai toujours pas d'emploi stable, mais ça a moins d'importance. J'accepte de croire que je n'ai jamais manqué du principal

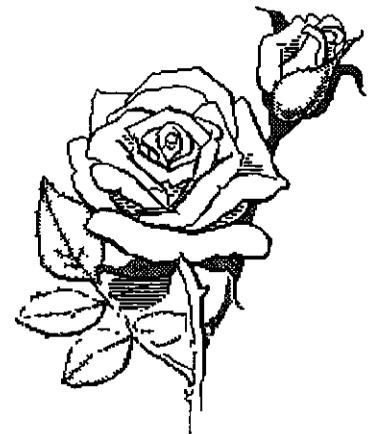
et que ça va continuer.

Quelques-unes de mes recettes ? Être positive : plusieurs fois par jour, je me répète : « Mon subconscient rejette toute pensée négative en moi. » Avant de m'endormir, le soir, je trouve une pensée positive (je suis capable de..., j'ai confiance en...) et, le matin, je me lève confiante.

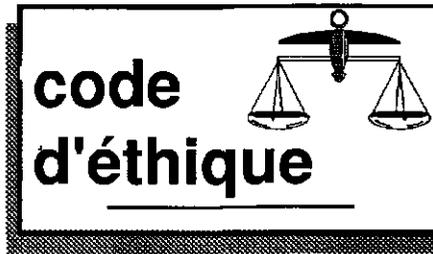
Je recherche sans cesse tout ce qui est beau et je m'en régale: la nature, la musique, l'amitié...

Mon credo: rien n'est jamais acquis, faut pas lâcher. Si je cesse de faire des efforts pour avancer, je recule. Le stress et l'anxiété sont désagréables, mais ils font avancer. Les amis, c'est trop précieux; quoi qu'il arrive, il faut les protéger. ■

Noëlla Bourque



F
A
F
M
Q



LES FEMMES DEPUIS 1940

Le 25 avril 1940, les femmes du Québec obtiennent le droit de voter pour la première fois ! C'est notre naissance politique.

En 50 ans avons-nous progressé ou sommes-nous toujours à la même place?

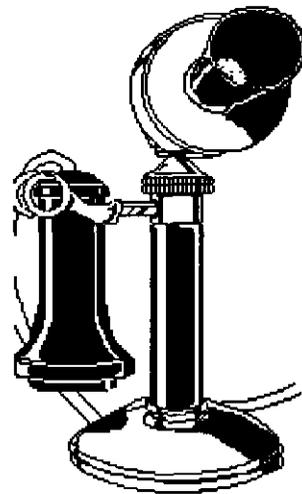
Citer des dates, nommer des événements sans les relier au contexte de notre histoire, sans parler de leur impact sur la vie des femmes ne répondrait pas à cette question. Aussi je vous invite à un survol de l'histoire des femmes au Québec au cours des 50 dernières années.

En 1940, la fin de la Crise, la Deuxième Guerre occupent toutes les pensées et l'accès au droit de vote passe presque inaperçu. C'est « l'effort de guerre » qui mobilise toutes les énergies. Les femmes sont invitées à quitter leur foyer ou tout au moins leurs occupations habituelles pour remplacer les hommes partis à la guerre ou subvenir à leurs besoins. Mais, attention ! En 1945, les hommes reviennent. Après avoir été traitées comme des travailleurs, des soutiens de la nation, les femmes sont invitées à regagner humblement leurs demeures pour y tenir le même rôle de dévouement et d'effacement qu'avant la guerre. Le mot d'ordre: faire des bébés !

Tout, même la télévision, dernière-née des médias, se ligue pour glorifier le saint état de mère au foyer. Par contre, cette même télé permet à de nombreuses femmes à travers la province de connaître des femmes qui font autre chose: des universitaires (auteures, artistes...). De plus, les femmes journalistes se retrou-

vent partout sauf dans les pages sportives.

Malgré les efforts des autorités, de plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur surtout pour améliorer le revenu familial, bien qu'elles soient toutes moins payées que les hommes, et à la condition (bien sûr !) que ce travail ne les empêche pas de remplir leurs devoirs envers leur époux, leurs enfants, leur foyer ! Les doubles tâches ne datent pas d'aujourd'hui !

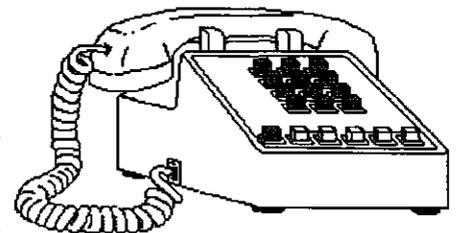


Quelques victoires à souligner : Mme Claire Kirkland-Casgrain devient la première députée en 1961. C'est grâce à elle qu'est adoptée, le 1^{er} juillet 1964, la loi 16, qui met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée, ce qui permet à cette dernière, quand le gérant de banque veut bien accepter, d'effectuer des transactions courantes (crédit, compte

bancaire) sans la signature de son mari. Elle peut aussi être nommée exécuteur testamentaire ou intenter un procès. Cette même loi l'autorise à exercer une autre profession que celle de son mari. Née en 1940, la femme québécoise accède 24 ans plus tard à sa presque majorité !

Dans les années 1965-1970, on parle de Révolution tranquille: laïcisation des écoles, écoles mixtes, apparition d'une multitude de professions nouvelles, syndicalisation massive. Le monde change au Québec. Et les femmes ?

1965, c'est le 25^e anniversaire du droit de vote des Québécoises. À cette occasion, Thérèse Casgrain organise un colloque de deux jours qui vise à réunir le plus d'organismes féminins possible. Le thème: « La femme au Québec. Hier et aujourd'hui. » Trois commissions y étudient le statut juridique de la femme, la participation de la femme à l'économie et la présence de la femme dans l'économie. La grande réalisation de ce colloque: la création de la Fédération des femmes du Québec, qui réunit sous un même chapeau des femmes de toutes conditions et de toute la province. Thérèse Casgrain est nommée présidente honoraire. Dans la même année fusion-



nent l'Union catholique des femmes rurales et les cercles d'économie domestique qui forment l'A.F.E.A.S., véritable tribune d'action sociale.

À la suite de ces événements, la condition féminine devient le « sujet de l'heure » incitant le gouvernement fédéral à instituer une Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. De 1967 à 1970 les membres de cette commission abattent un travail phénoménal pour présenter, le 28 septembre 1970, le Rapport Bird. Les principales recommandations du Rapport portent sur les relations entre hommes et femmes: égalité la plus complète entre

Au cours des années 70, les femmes obligent les syndicats à se pencher sur leurs problèmes: congés de maternité, garderies, salaire égal pour travail égal. Une des victoires: le congé de maternité de dix-sept semaines payées pour les travailleuses des secteurs public et parapublic en 1979.

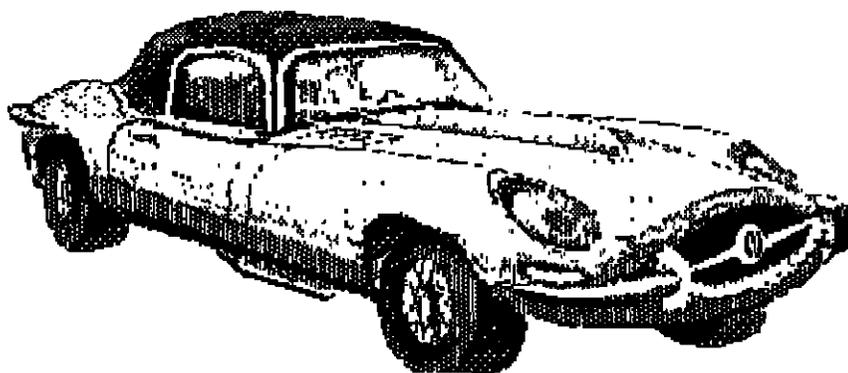
En 1975, l'ONU décrète une Année internationale de la femme, ce qui semble être le coup de pouce pour inciter des milliers de Québécoises à remettre en question les assises du pouvoir masculin traditionnel.

De 1975 à 1985, on parle de décennie de la femme. C'est l'âge adulte de notre

Une chose est certaine: nous existons en tant que femmes et cette prise de conscience, de plus en plus généralisée chez les Québécoises, ne peut que contribuer à nous faire cheminer ensemble vers un mieux-être.

Pour terminer, je cite un passage de *L'histoire des femmes au Québec*: « Prendre la parole est le début d'un processus d'affirmation. Prendre la parole signifie ne plus accepter de cacher sa colère, sa peur, ses espoirs. Nommer ce qu'on ressent comme femme au lieu de l'étouffer. Faire des préoccupations des femmes des sujets de tout le monde. Redire le monde au féminin. » Prendre la parole: notre mot d'ordre des années 90 ? ■

Lise Ashby



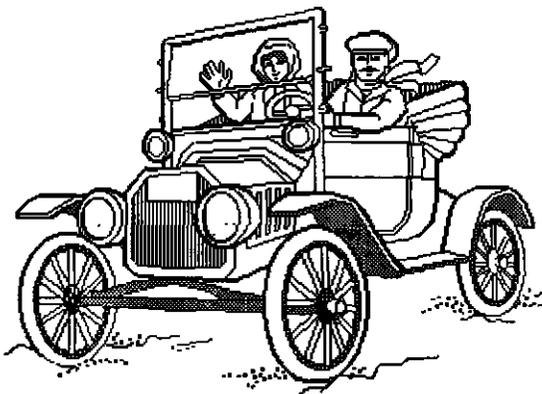
femmes et hommes; égalité des salaires, des emplois, des promotions; ouvertures égales des avenues éducatives pour les deux sexes; égalité entre conjoints; modifications de la loi du divorce...

Ce Rapport Bird suscite beaucoup de remue-ménage. Tous les médias sont alertés. Les femmes, même isolées, réalisent qu'elles ne sont pas seules à vivre des choses difficiles. Ce qui les amène à se questionner sur tout: mariage, sexualité, famille, éducation, marché du travail, stéréotypes de beauté et confort. Les tabous éclatent; en particulier celui sur la sexualité. On demande, on exige, des moyens contraceptifs et l'accès à l'avortement.

En 1973, le gouvernement du Québec met sur pied le Conseil du statut de la femme du Québec, qui a pour mandat de conseiller le gouvernement sur toutes les questions relatives à la condition des femmes et d'en aviser les femmes elles-mêmes.

histoire. Nous bâtissons, nous explorons, nous croyons, donc nous réussissons. M'étant inspirée, dans cet article, du passionnant volume: *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, du Collectif Clio, et cette histoire s'arrêtant en 1979, je n'ai pas de liste de faits. Mais chacune d'entre nous peut certainement penser à quelques victoires ou... défaites.

**Nous
bâtissons,
nous
explorons,
nous
croyons,
donc nous
réussissons.**



bulle jeunesse



UNE ADOLESCENTE RACONTE...

Une jeune fille de quinze ans raconte la séparation d'avec son père, atteint de psychose maniaque dépressive, son expérience de la famille monoparentale et enfin sa relation avec son beau-père.

Qu'est-ce que tu as trouvé le plus difficile dans ta relation avec ton père ?

Sa maladie. Je ne savais jamais à quoi m'attendre. Quand il était agité, il était violent, en paroles. Il voulait être partout à la fois et pouvait décider à l'instant qu'on partait en voyage. Je ne me sentais pas en sécurité. Il faisait des plans absurdes. Une fois il pleuvait très fort, ma sœur voulait faire de la bicyclette. Ma mère essayait de lui faire comprendre que ce n'était pas une bonne idée. Elle a répondu : « Mais papa veut ! » Quand il était calme, il dormait toujours ou jouait avec ma sœur, qui était le bébé.

Si tu l'avais interrogée, tu aurais eu des réponses tout à fait différentes. Elle idéalisait mon père. Aussi quand elle a commencé à se rendre compte de sa maladie, elle paniquait. J'essayais de la protéger sans l'empêcher de prendre conscience de la réalité.

Pour aider ma mère, je ne disais pas que ce n'était pas vivable. C'est certain qu'elle comprenait plus de choses que moi par rapport à mon père, mais ce que je savais et qu'elle ignorait, je ne lui en parlais pas pour ne pas lui faire de la peine.

Est-ce qu'il a déjà été un vrai père pour toi ? As-tu quelques souvenirs heureux de lui ?

Plus jeune, je me souviens d'avoir dit, alors qu'il était calme : « Mon père n'existe pas. Je n'ai pas de père. » Et quand il était agité, je me cachais derrière les fauteuils, terrorisée. Il n'a jamais été comme les pères de mes amies. Une fois il voulait nous amener à une exposition. J'étais contente : enfin on fait des choses intéressantes comme dans les autres familles ! Mais il était agité et dans ce temps-là il conduisait très vite. Ma sœur ne s'en apercevait pas mais, moi, je voyais la réaction de ma mère. J'avais peur et je regrettais qu'on soit sortis. Tous les bons souvenirs de mon père que j'essaie de retrouver — les activités qu'il organisait — finissent par une déception. Ah oui ! Quand il revenait de l'hôpital, il nous apportait des ca-

deaux. Il faisait parfois de longs séjours de six mois à l'hôpital. Je l'oubliais.

Quels sont maintenant tes sentiments envers lui ?

Maintenant il est en foyer d'accueil. Il dit qu'il est heureux. Dès qu'une crise commence, il est amené à l'hôpital. Quand on le rencontre, ma sœur et moi avec une dame bénévole, il est bien. Il n'a pas une relation de père avec nous — il n'a aucune autorité sur nous et il le sait — c'est plus comme quelqu'un de la parenté. Je n'ai pas confiance en lui, mais je n'ai plus peur de lui. Ce qui m'effrayait avant, c'est qu'il était responsable de moi, il ne l'est plus. Je ne peux pas lui parler comme à un adulte. Il ne mène pas une vie normale : il ne travaille pas, il regarde la télévision, il joue, il se promène. C'est à la fois un enfant et un homme de 50 ans.



Qu'est-ce que tu as le plus aimé dans la vie avec ta mère et ta sœur ? Le moins aimé ?

Mon idéal aurait été d'avoir une famille normale. Ce n'est pas le rêve, une famille monoparentale ! Ce que j'ai le plus aimé, c'est que mon père ne soit plus là. Ce que j'ai le moins aimé, c'est que ma mère travaille. Elle était longtemps partie. On était gardées souvent. Quand elle revenait, elle était fatiguée. Elle s'occupait plus de ma sœur, qui réagissait mal au divorce, contrairement à moi, qui le voyait comme une délivrance. Je devais être raisonnable. J'en voulais à ma sœur de ne pas bien prendre le divorce, comme si elle faisait exprès pour accaparer l'attention de ma mère (je sais que ce n'était pas le cas).



Moi, c'est plutôt le remariage de ma mère que j'ai eu de la difficulté à accepter. Ça m'a pris deux ans. Je pensais qu'on était mieux avant. Mon beau-père est impulsif et se fâche pour des petites choses, comme le désordre. Et je suis distraite ! Je n'étais pas habituée à me faire crier après. Ma mère est très douce. Mais elle ne nous laisse pas tout faire, loin de là. Elle tient absolument à certaines règles préétablies.

Mes amies disent à leur mère : « Je rentre avant minuit. » Ma mère me dit : « Tu rentres à 8 h 30. » Parce que mon beau-père est d'une autre génération (il est plus vieux que ma mère et a des petits-enfants plus vieux que moi), j'avais peur qu'il influence ma mère et qu'on ait trop de contraintes. Mais finalement il nous donne plus de liberté.

Ça a dû être dur pour lui aussi, la nouvelle famille. C'est une tante qui me l'a dit. Je n'y avais pas pensé avant. Il vivait seul depuis longtemps. Ses enfants étaient élevés. Je ne lui ai jamais parlé de ça. Pour les conversations sérieuses, c'est lui qui prend l'initiative. Par exemple, quand il s'est fâché contre moi, il m'explique pourquoi. On a de bonnes conversations sur des sujets neutres. Il nous a appris dernièrement qu'il avait déjà été comédien : je rêve de faire du théâtre ! Il ne me l'avait pas dit avant pour ne pas m'influencer. Il connaît les meilleurs cours d'art dramatique. C'est lui qui a insisté pour que je suive un traitement orthodontique pour améliorer ma diction. J'ai un léger défaut d'élocution, qui deviendrait bien fatigant sur la scène ou à la télévision. Il a été journaliste et c'est mon deuxième choix de carrière. Quand tu m'as donné les questions de l'entrevue au téléphone, je les ai très bien prises en note pour me préparer. Je les lui ai montrées en disant que tu avais parlé naturellement. Lui qui trouvait que je ne prenais pas assez bien les notes pour être journaliste, il a été impressionné. Je le sais, car il l'a dit à ma mère.

Est-ce que le fait d'appartenir à une famille monoparentale t'a rapprochée de ta mère ?

Je ne peux pas dire ça. La relation a toujours été assez bonne, sauf l'année passée, parce que je voulais être indépendante et que ma mère est très mère poule. Plus jeune, j'étais toujours d'accord avec elle. Je peux lui confier facilement les problèmes qui concernent la famille par exemple. Je ne lui parle pas des problèmes avec mes amies. Je n'en ai pas besoin : j'en parle à mes amies. Parfois je lui fais de la peine parce que je ne pense pas vraiment ce que je dis et elle me prend au sérieux. Dans le fond, je suis impulsive comme mon beau-père, mais je ne me fâche pas aussi souvent.

Après la séparation, ma mère n'était pas détendue. Elle recevait les prestations d'assurance-chômage de mon père et cherchait du travail. Elle s'occupait de la procédure de divorce. Elle crai-

gnait que mon père accepte mal le divorce et lui a écrit une lettre. C'est elle qui lui avait trouvé un foyer d'accueil. Je me souviens de l'avoir entendue dire au téléphone qu'il lui restait un mois d'assurance-chômage et qu'elle n'avait pas encore d'emploi. Quand elle a trouvé du travail, elle finissait tard. Je ne la voyais plus, je devais faire le souper. (Maintenant c'est mon beau-père qui fait les repas et le ménage. Il joue le rôle de ma mère quand elle était à la maison. Il est à sa retraite). En plus, il a fallu déménager.

Est-ce que tu as trouvé ça difficile ?

Non. J'aime l'appartement à cause de l'ascenseur et de toutes ces portes numérotées qui me faisaient penser à un labyrinthe. La piscine me donnait l'impression d'être en vacances dans un hôtel. Je n'ai pas regretté la maison. Il y avait de beaux arbres sur le terrain, mais beaucoup d'araignées. Je n'aime pas les araignées.

Est-ce que tu as eu connaissance de certains problèmes financiers ? Est-ce que ça t'inquiétait ?

On restait dans un milieu un peu snob, Saint-Lambert. À l'école, certaines filles se vantaient d'avoir des vêtements dispendieux. Ma mère achetait les soldes à l'épicerie. Ma sœur portait mon linge et moi, celui d'une cousine. Quand on voulait avoir quelque chose, maman disait : « Il faut faire attention, notre budget est serré. » Mais on a toujours bien mangé. On n'a manqué de rien. C'est seulement qu'on ne pouvait pas satisfaire nos caprices. Je n'en ai pas souffert. ■

Propos recueillis par Lucie Dubuc

La jeunesse n'est pas qu'un état physique, c'est aussi une philosophie que l'on peut conserver toute sa vie.

G.Gagnon



LE SEXE DES ANGES

SMART, Patricia, *Écrire dans la maison du père : l'émergence du féminin dans la tradition littéraire du Québec*, Montréal, Editions Québec/Amérique, « Collection littérature d'Amérique », 1988, 337 p.

Patricia Smart est l'auteure du célèbre *Hubert Aquin agent double*. Dans cette étude intitulée *Écrire dans la maison du père*, elle s'attache à montrer, en se penchant sur plus d'un siècle de littérature québécoise, qu'il y a différence entre l'écriture des femmes et des hommes.

De Laure Conan à France Théoret, du roman de la terre à la poésie de Saint-Denys Garneau et d'Anne Hébert en passant par Gabrielle Roy, Hubert Aquin, et j'en oublie, Patricia Smart embrasse, et mal étreint, un corpus d'une vaste ampleur et dont les éléments sont par trop différents pour constituer un objet d'étude convenable; hâtivement définie, sa théorie sur l'émergence du féminin dans la tradition littéraire du Québec s'enlise dans ladite tradition.

Ainsi, parmi les critères qui permettent à Patricia Smart de déterminer le sexe des textes, *réalisme et réel* s'opposent-ils, celui-ci étant le fait de l'écriture féminine, celui-là de l'écriture masculine. Or le réalisme est une notion liée au genre romanesque. Qu'advient-il de ce critère lorsque, comme Patricia Smart, on analyse des poèmes ? Est-ce à dire que la poésie est un genre féminin ? Et Saint-Denys Garneau, qu'on étudie dans un des chapitres ? Et Nelligan, dont il est fait mention ?...

Autre critère douteux par lequel se distingue le féminin : la critique a appelé *textualité* ce qui, s'opposant à la signification, appartient en propre au texte littéraire et le définit, c'est-à-dire *le comment, l'écriture, la façon de dire*. Comment la textualité peut-elle n'appartenir qu'aux oeuvres écrites par des femmes ? C'est pourtant une des prémisses sur lesquelles Patricia Smart assoit sa réflexion.

Sa grille d'analyse nous semble déficiente, donc, et l'objet analysé mal circonscrit; c'est ainsi que Patricia Smart effleure la surface des oeuvres auxquelles elle s'intéresse, bien qu'elle en cite d'abondants passages. Le malaise vient surtout des explications qu'elle donne

de ceux-ci. Est-ce parce qu'elle ne développe pas suffisamment sa pensée ? Elle fait dire aux textes ce qu'ils ne disent pas, du moins pas de prime abord.

Nous avons éprouvé une certaine gêne par rapport aux jugements de valeur qui parsèment l'ouvrage. Le lecteur que je suis ne peut que plaindre ces condamnés dont la cause n'est pas entendue, tel le « pauvre » Victor-Lévy Beaulieu, que Patricia Smart traite d'écrivain misogyne (p. 332). Si ces accusations sont vraies, qu'elle le prouve, mais qu'elle s'abstienne de les porter si, comme pour Beaulieu, elles sont hors de propos.

Patricia Smart recourt à quelques auteurs appartenant à la critique littéraire, si bien que son ouvrage regorge de citations, employées dans de nombreux exergues, au cœur des développements, en conclusion à certains chapitres... Là encore on retrouve cette lacune observée pour les textes qu'elle analyse : ses explications trop brèves ne justifient pas la caution qu'elle cherche.

* * *

Les conditions d'une écriture produite par des femmes et l'évolution de ces conditions dans l'histoire sont la seule question. Auprès d'elle, toute discussion sur les rapports des femmes avec la



littérature apparaît non seulement oiseuse, comme ces débats au Moyen Âge sur le sexe des anges, mais dangereuse.

Traçons un parallèle avec l'autre catégorie dont l'humanité s'est servie pour commettre contre elle-même les pires crimes. Poser le problème de la race conduit au racisme. En témoigne l'exemple extrême que constitue le génocide des juifs par les nazis et le raffinement scientifique auquel ces derniers étaient parvenus dans le domaine racial.

De la même façon, poser le problème de la différenciation sexuelle conduit au sexisme. Et les difficultés d'écriture qu'ont vécues les femmes en sont malheureusement le symptôme le plus bénin. Si la valorisation du féminin s'avère un juste retour du balancier, il faut dépasser cette opposition femme-homme. Nous croyons que le féminisme a sa raison d'être comme contrepois du préjugé misogyne, quand il milite, donc, pour l'égalité des femmes et des hommes, mais non quand il insiste sur les différences et tente d'ériger celles-ci en systèmes, lesquels s'avèrent inadéquats.

Quant aux conditions d'une écriture *au féminin*, ce qui est en cause ici est l'autonomie économique que les femmes ont tardé à obtenir faute de voir reconnu le rôle qu'elles jouent dans notre société. Longtemps les femmes ont été frustrées des moyens d'écrire, de ce qu'à l'époque Virginia Woolf a appelé « une chambre à soi », sans parler de l'accueil réservé à leurs œuvres.

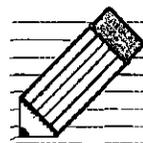
Si aujourd'hui l'indépendance financière n'est pas acquise pour toutes, au moins les femmes trouvent à s'exprimer par l'écriture et leurs textes à être lus et appréciés à leur juste valeur. La littérature ne peut que s'enrichir de leur apport. Et il est à souhaiter que notre société ne s'en prive pas davantage. ■

Réal Sirois.

DREW, Wayland, Willow, Albini Michel, 1988, 253 p.

Un livre de magie, de féerie. Des êtres extraordinaires. La lutte entre le bien et le mal.

Les enfants de Willow recueillent une petite fille qui vient du monde « des grands ». Eux sont tout petits, à peine des nains. Cette petite fille porte au bras la marque « l'enfant qui doit sauver le monde de la noirceur ». Dès son arrivée au village de Willow, d'étranges choses se produisent. Pour éloigner le Mal du village, on charge Willow de reconduire l'enfant chez les siens. C'est là le début d'une aventure excitante, pleine d'attraits, mais aussi remplie de dangers, dans un pays un peu magique, où vivent toutes sortes de créatures.



OUELLETTE, Francine, Sire Gaby du Lac, Les Quinze éditeur, 1989, 856 p.

« Elle se sent remuée comme une terre de jardin, et tout cela la force à s'enfoncer au cœur du mystère. Dans le ventre chaud de la vie. Prenant, du bout de son âme, le pouls vigoureux, de madame la Terre qui, fidèle et généreuse, offre aux hommes un autre printemps. »

Des mots qui chantent, qui coulent comme l'eau d'un ruisseau. Une histoire, une intrigue, des poèmes, presque des chansons... Et des personnages !

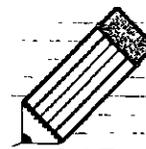
D'abord, partout, la mère. La première, omniprésente dans le livre, notre mère la Terre. Cette pauvre vieille terre qui lance son cri d'alarme contre la pollution. Il y a aussi les mères: Flore, qui toute sa vie a été la force, le courage et surtout la joie pour sa famille, aimerait pouvoir s'appuyer à son tour sur quelqu'un de fort; Marjolaine, sa fille, mère célibataire, vit sur une petite île avec son fils, loin de tout confort, mère qui croit qu'un baiser, une caresse, de l'amour valent plus que des cadeaux coûteux; Irène, sa soeur, mère déchirée

qui se sent humiliée, diminuée par son mari, voit son fils aîné ressembler de plus en plus à son père et qui a accepté d'abandonner son cadet, Gaby, à sa mère.

Il y a, évidemment, Gaby, le héros silencieux de cette histoire. Il ne parle pas mais « vit avec » les choses. Il ressent la douleur des algues et des poissons dont on pollue l'eau. Il comprend les personnes, les animaux, les plantes et, même, les objets inanimés: la terre, les roches, l'eau.

Il y a Alex, partagé entre l'amour qu'il porte à sa mère, Marjolaine et celui qu'il n'ose montrer à son père, Mike, le mortard, le paresseux qui n'a jamais travaillé.

Et il y a... tant d'autres personnages à découvrir !



OUELLETTE-MICHALSKA, Madeleine, La Tentation de dire, Québec-Amérique, 1985, 172 p.

Au titre se rajoute le mot « journal ». Cependant, on n'y trouve ni compte rendu, ni description d'événement. Un mot, un son, une odeur, une idée suscitent des réflexions chez l'auteure. Au hasard de voyages, de rencontres, de souvenirs, elle nous amène à travers le monde.

On peut s'y rouler dans de belles phrases, des phrases à faire rêver. Par exemple, elle écrit en parlant d'un retour de voyage: « Je défais un à un les gestes d'arrivée. » On trouve un peu plus loin ces phrases qui me parlent: « L'amitié est aussi exigeante que l'amour. Elle porte un autre nom, situe ailleurs la rencontre, mais traverse aussi le miroir de l'apparence. Elle s'impose les mêmes questions, les mêmes absences, les mêmes détours. »

En plus des mots, on y trouve les idées d'une femme, d'une Québécoise, d'une écrivaine fière de ce qu'elle est et fière de le dire. Une auteure à découvrir ! ■

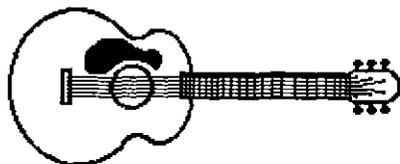
Lise Ashby



CHOISIR SON CAMP DE VACANCES

Il y a des choses dont nous ne sommes pas tout à fait certains, certaines, mais il y en a une dont je suis tout à fait certain et c'est que l'été nous reviendra bientôt et nous apportera congés et journées ensoleillées. Vous pensez peut-être à planifier vos vacances, à un coût abordable?

À cet effet, j'ai sélectionné, à votre intention, des camps d'été qui accueillent des familles. Si vous préférez envoyer vos enfants à un camp accrédité sans les accompagner, vous en trouverez un choix varié dans l'annuaire '90 des camps de vacances, en vous adressant à **L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC** 4545, ave Pierre-de-Couber-tin, C.P. 1000, succursale M, Montréal, H1V 3R2 Tél: (514) 252-3113.



Coeur du Québec

180 km. de Montréal, 170 km. de Québec
CAMP MINOGAMI
 R.R.2 - Shawinigan
 G9N 6T6
 Tél: (819) 539-4544
 Accueil des enfants de 7 - 16 ans.
 Saison(s) d'opération à l'année.
 Hébergement: chalet. Capacité: 200 familles. Prix: 30.00 \$/jour.

Estrie

210 km. de Montréal, 100 km. de Québec
DOMAINE FRASER
 St-Ferdinand - Halifax, Québec
 684, route 265
 Tél: (418) 428-9551
 Enfants de 8 - 17 ans en période estivale. Programmes: groupes/familles
 Hébergement: dortoir ou chambres. Capacité 100. Prix: Sur demande.
 Activités sportives variées: canot, hébertisme, chaloupe, tir à l'arc, bicyclette, piscine, etc. Loisirs: feux de camp, jeux coopératifs.

Laurentides

Vendée Cte-Papineau,
 Tél: (819) 687-2683, 50 km. de St-Jovite, 160 km. de Montréal
B.P.A. JEAN-JEUNE
 Sec: 310, de Gentilly Ouest, #2
 Longueuil
 Tél: (514) 679-5017
 Tél: (514) 679-1351
 En période estivale camp d'été mixte.
 Programme: (14 -16 ans).
 Clientèle: 6 - 13 ans. Hébergement:

tente. Capacité: 20.

Ce camp est situé sur un grand terrain de 115 acres qui entoure un magnifique lac et une plage sablonneuse. Dans chacun des campements du camp d'été il y a 38 jeunes encadrés de 6 moniteurs (trices) et un chef de troupe. Ils essaient de respecter le choix de l'enfant dans une ambiance chaleureuse et humaine.

Familles monoparentales. Hébergement: dortoir, chambre. Capacité: 22
 Prix: Sur demande. Période: du 19 août au 26 août.

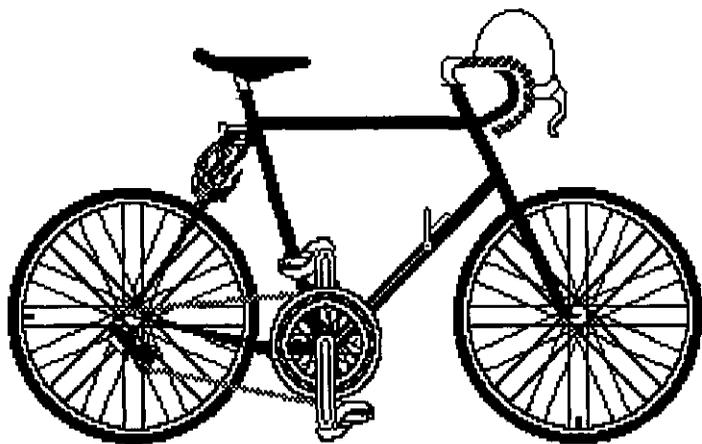
Outaouais

120 km. de Ottawa - Hull, 320 km. de Montréal
CAMP PETIT POISSON BLANC
 R.R. no 1 - Gracefield
 J0X 1W0
 Tél: (819) 748-1142
 Secrétariat: 1943, ave Marquis
 Gracefield, (Québec)
 K1J 8J1
 Camp familial pour tous
 Clientèle: familles, groupes, adultes.
 Hébergement: chalet, chambre.
 Capacité: 100
 Prix: familles: 34.00 \$ minimum - 44.00 \$ maximum - juillet - août
 Prix. Groupes: sur demande, mai, juin, septembre

Lanaudière

48 km. de Joliette, 32 km. de Rawdon
CAMP VILLAGE DES JEUNES
 1500, 7^e rang
 C.P. 159 - St-Côme
 J0K 2B0
 Tél: (514) 883-6374

F
A
F
M
Q



Période: À l'année - séjours de plus de 5 jours. Clientèle: groupes - familles - adultes. Hébergement: chalet, chambre. Prix. Familles 14.00 \$ à 25.00 \$/jour.

Québec

DOMAINE DE LA FRATERNITÉ
2250, Lac Blanc

St-Ubalde

G0A 4L0

Tél: (418) 277-2493

Camp d'été pour les 8 - 13 ans. Camping familial avec divers services et plage surveillée. Capacité: 80 sites. Du: 15 juin au 1er septembre

Prix: 6.00 \$ minimum - 8.00 \$ maximum

Familles. Période: à l'année. Hébergement: chalet, chambre. Capacité: 100

Prix: 18.00 \$ minimum 45.00 \$ maximum.

Estrie

20 km. de Sherbrooke

VAL ESTRIE

Centre de vacances familiales

1000, chemin Val-Estrie

C.P. 180

Waterville

Tél: (819) 837-2426

Pour vivre une vacance avec ses enfants. Hébergement: confortable. Activités diverses

Le Répertoire 90 du Mouvement québécois des camps familiaux vient de paraître.

Faute de temps, nous ne pouvons

vous en faire le détail. Mais, il nous paraît important de nommer les camps familiaux qui offrent *une réduction du coût de séjour en fonction du revenu familial*.

RÉGION LAURENTIDES

DOMAINE DUBEAU SÉJOUR INC
tél. (514) 398-0635

CAMP FAMILIAL BLEU ET
BLANC INC

(514) 935-4522

L'INTERVAL

(819) 326-4069 (514) 279-9349

LE CLUB DES FAMILLES DE
DEMAIN

(514) 521-4090



L'AUBERGE DES 14 ILES
(514) 932-9492

RÉGION LANAUDIÈRE

CAMP FAMILIAL ST-URBAIN
(514) 252-3147

BASE DE PLEIN AIR DU LAC
LONG

(514) 872-1644

CENTRE DE VACANCES FAMILIALES DE LA MONTAGNE NOIRE

(514) 442-3987

RÉGION ESTRIE

LES CÈDRES

(514) 515-1829

CAFACO CAMPING FAMILIAL

(514) 254-7437

LE SOULIER VERT

819) 822-3352 (819) 562-7234

RÉGION MAURICIE

VAL NOTRE-DAME

(418) 365-5554

RÉGION QUÉBEC

LE REFUGE D'AMITIÉ

(418) 339-2119

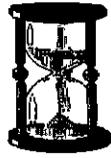
Pour plus d'information appeler le **MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES CAMPS FAMILIAUX (MQCF) AU (514) 252-3118.**

Le Répertoire annuel 89-90 du RÉSEAUPLEIN AIR donne des informations sur les bases de plein air et centres de vacances familiales.

S'informer à : **PARTIR 5184 A**, rue Saint-Denis Montréal H2J 2M2

Tél.: (514) 277-7455, de l'extérieur sans frais 1-800-361-0349. ■

Colette Lepage Viger



MAMAN HÉLÈNE OU MES RACINES PROFONDES

« La population de Grand-Mère proclame, le 1^{er} novembre 1980, la bibliothèque municipale du nom de Hélène B. Beauséjour, journaliste et écrivain. »

Extrait de : *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières.

Qui était cette femme ? Parler d'elle m'est à la fois un immense bonheur et un très grand regret. Bonheur d'être la fille de celle-ci; d'avoir vécu les cinquante premières années de ma vie dans le rayonnement de sa belle âme, d'avoir appris d'elle les vérités essentielles de la condition humaine. Le regret me vient de ce que cette vie si proche, si communicante n'est plus. Elle a filé, me semble-t-il, sans que j'en connaisse toutes ses mystérieuses richesses.

Les parents ne sont pas éternels; et un jour on réalise avec stupeur qu'on n'est plus l'enfant de personne.

Elle s'appelait Hélène. C'était son prénom et son nom de plume.

Née en 1895 et décédée à l'âge de quatre-vingt-trois ans au mois de mai 1978, cette vieille et belle dame gardait encore un visage de printemps, car elle avait au cœur une fervente espérance en la vie.

La vie, cependant, ne lui fut pas douce. Pas plus qu'elle ne le fut pour toutes les femmes de cette époque. Les familles étaient « nombreuses ». Dix à douze enfants étaient chose courante. Dans les années 30 et 40, l'économie du pays accusait une précarité alarmante, les emplois étaient rares et très peu rémuné-

rés. Une grande majorité de la population du Québec vivait dans la pauvreté ou dans une gêne permanente.

Mariée à vingt et un ans, Hélène était alors mère de dix enfants. Soigner une pareille marmaille, éduquer chacun d'entre eux, les amener pas à pas à faire face à leur avenir respectif, c'était une tâche colossale ! Si peu de ressources matérielles et humaines étaient offertes aux mères de ce temps.

d'une personne découragée et amère, ni écrasée par le lourd fardeau de ses responsabilités. Il aurait été logique qu'elle le soit. La logique n'était pas son affaire dans ces durs et absurdes moments de crise. L'amour, lui, l'était. Et c'est pour échapper à la sévérité de sa condition de vie, reprendre un peu haleine pour mieux continuer, qu'elle se mit à écrire. Le soir, dans la maison devenue temporairement silencieuse, c'est à sa plume



Hélène B. Beauséjour (1916)

« Comme le ciel et comme le pays, immense est la tâche de la femme qui, chaque jour dans les obscurs et multiples travaux, doit puiser l'énergie qu'il faut pour faire aussi bonne que possible la vie de tous les siens », écrivait-elle bien justement en mai 1950.

Pourtant le souvenir que m'a laissé ma mère de ces années-là, n'est pas celui

qu'elle confiait les joies et les peines de sa vie laborieuse.

Hélène fut la première chroniqueuse féminine du journal quotidien régional, *Le Nouvelliste*, en 1928 (Mauricie).

En plus d'une chronique hebdomadaire, elle y dirigea la page féminine pendant plus de cinq ans. Cette page féminine ne foisonnait pas de « Recettes

de ma grand-mère » ni de « Petits mots d'enfants ». Ce genre de gentillesse cédaient la place à quelque chose de plus musclé. En ceci Hélène innovait sans le savoir. Elle y apporta une rubrique intitulée « Notre courrier » qui invitait les lecteurs à venir s'exprimer sur différents sujets politiques et sociaux suggérés par elle. De plus, on lisait régulièrement dans ses colonnes quelques contes et poèmes inédits de quelque auteur inconnu. Plus tard vinrent s'y joindre quelques prestigieux noms tels que Ulric Gingras (poète), Reine Malouin (poète), Jeanne Rochefort (journaliste), Françoise Gaudet-Smet (écrivaine) et autres. Leur intérêt pour sa page littéraire et l'amitié sincère qu'ils vouèrent à sa directrice illuminèrent ses heures de solitude et souvent la grisaille de ses derniers jours.

Hélène collabora de façon intermittente à plus de dix journaux et revues dans les années qui suivirent. La plupart des publications venaient de la région mauricienne. Cependant d'autres furent diffusées au Saguenay, dans la Beauce et même à Manchester chez les Franco-Américains d'outre-frontière (1944).

Quand donc cette femme débordée par les tâches domestiques trouvait-elle le temps d'écrire?... Je la revois toujours à la nuit tombée assise à la table de la cuisine, noircissant de sa fine et élégante écriture des pages et des pages de nos cahiers d'écoliers inachevés ou, encore, l'envers des feuillets mensuels des immenses calendriers donnés par les marchands l'année précédente. (On n'était pas avare de cette publicité dans ce temps-là.) Car, pour cette femme pratiquant l'économie au plus haut point, même le papier était compté.

Nous, les enfants, nous ne savions pas que maman était écrivain. Nous ignorions même le sens de ce mot. Maman était maman. C'était tout. L'écriture chez Hélène semblait être si naturelle, si simple; génératrice de joie et de détente. Faire bouillir la soupe, bercer un enfant, écrire, étaient des actions qui n'étaient pas incompatibles pour elle. Elle les accomplissait toutes avec un égal bonheur.

Deux volumes: *Au fil des heures bleues* et *Avec mon cœur de femme*,

furent publiés en 1935 et en 1940. Ils présentent des contes et des causeries familières et philosophiques écrits sous le sceau de l'expérience d'un esprit éclairé et d'une sensible connaissance des petits et grands événements qui jalonnent une vie.

Hélène avait le talent inné d'un écrivain. Ce talent fut alimenté par une grande facilité à communier aux choses de la nature. La succession des saisons, l'éclaircie après la tempête, la maladie d'un enfant, l'harmonieux chant des oiseaux et celui, plus rauque parfois, des hommes alimentaient ses réflexions. Rien de ce qui était vivant ne l'indifférait. Sans cesse, elle refaisait confiance à la vie. Chez elle le poète pouvait dire: « ... comme l'espérance est violente ! »

Voilà un résumé très succinct de l'œuvre littéraire de ma mère. Mais il lui fut demandé d'exercer d'autres talents au cours des ans. Ses petits devenus grands, le coût des études étant si élevé, elle chercha une petite source de revenus supplémentaires qui apporteraient de l'eau au moulin. Elle devint, au début des années 40, agent d'assurances pour la compagnie Canada-Américaine et vendeuse de corsets NuBone. (Les corsets étaient de mise à l'époque; une autre délicieuse contrainte pour les femmes.) Il fallait le faire. Elle le fit.

L'anonymat d'Hélène auteur étant brisé, on vint chercher, dans le refuge de sa maison, la modeste petite Mme Beauséjour pour l'inciter à fonder la Ligue catholique féminine et en devenir présidente. C'est en vain qu'elle se défendit alléguant sa timidité notoire et ses multiples responsabilités familiales, on la hissa bien malgré elle à ce poste. Elle s'en tira fort bien. La L.C.F. se voulant un mouvement d'éveil à l'action sociale, la tâche n'était pas mince pour la présidente: recruter les artistes et les conférenciers invités, les présenter, les remercier, rédiger les comptes rendus des diverses activités ainsi que les communiqués de presse. Bien sûr, un comité formé de personnes intéressées lui fut d'un grand secours.

Puis, dans sa vieillesse, Hélène voulut encore confier à sa chère plume quelques impressions nées de ses souvenirs d'enfance à la campagne. Des person-

nages hauts en couleurs nous furent dépeints dans ces derniers récits. Elle réunit le tout en un petit recueil de cent trente pages afin de participer à un concours littéraire « Le troisième âge », à Montréal, dont le directeur fut M. Yvon Guernon.

Le 7 mars 1978 elle lui fit donc parvenir son dernier manuscrit. Sur un total de plus de soixante-quinze écrits celui d'Hélène fut retenu parmi les cinq meilleurs par le comité de lecture.

Elle décédait deux mois plus tard: le 17 mai 1978.

J'ai reçu ce grand amour en héritage. Et quelques talents en sus. Ils m'habitent, ils me tiennent compagnie quand je suis seule. S'ils m'interrogent et me remettent en question parfois, le plus souvent ils m'apaisent.

Dans un modeste carnet de cuir noir, découvert après sa mort dans ses effets personnels, nous avons lu des pages écrites de sa main certains soirs de solitude. C'était une sorte de journal intime daté de la dernière année de sa vie. Au jour le jour, dans le silence de sa grande maison dépeuplée, elle laissait monter en elle les réflexions sur le sens de l'existence: sur les naissances (elle fut grand-mère vingt-quatre fois), sur les deuils, sur la joie et la tristesse, sur l'amour des uns et des autres. Pensées d'une émouvante profondeur. Là, nous fut à nouveau révélée l'extraordinaire authenticité de cette femme. Elle avait répondu aux exigences de sa longue vie avec tout son cœur, avec toutes ses énergies, toujours. Aux derniers jours, c'est avec lucidité et une certaine quiétude qu'elle repassait les moments de sa vie si active et ceux plus intériorisés précédant sa mort. Tout ce qu'elle avait, tout ce qu'elle était avait été donné. Elle pouvait écrire avec certitude à ses enfants: « Quand je serai morte, j'espère que dans votre mémoire je serai encore vivante... »

Oui, elle vit encore. Elle vivra toujours en nous, ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants. Son empreinte dans nos cœurs restera à jamais gravée. ■

Margot B.

Nos publications

i - Bulletin de liaison	Abonnement		
	4 numéros		\$ 10,00
Monographies			
ii-	1987 - Les Actes du colloque		\$ 7,30
iii-	1983 - Manifeste: il était une fois ou plusieurs fois... (De la rupture, ses conséquences et le défi à relever)		\$ 4,50
iv-	1980 - Pour des conditions de vie décentes: action collective		\$ 4,50
v-	1986 - Dossier réflexion (photocopies)		\$ 4,00
Mémoires - Avis			
17-	1989 - Les régimes complémentaires de retraite 12 p.		\$ 1,95
16-	1989 - L'Énoncé de politique sur les Services de garde à l'enfance et Addenda 22 p.		\$ 3,35
15-	1988 - Les droits économiques des conjoints 17 p.		\$ 2,45
14-	1988 - La politique de sécurité du revenu 20 p.		\$ 3,15
13-	1986 - La fiscalité 19 p.		\$ 3,05
12-	1986 - Les Services de garde 4 p.		\$ 1,00
11-	1986 - Avis au comité législatif sur le <i>Projet de loi C-90</i> concernant les normes de prestation de pension 10 p.		\$ 1,00
10-	1986 - Commentaires à la Commission Rochon sur la santé et les services sociaux et annexe - sur la politique en périnatalité 10 p.		\$ 1,75
9 -	1985 - Avis au Comité législatif sur les allocations familiales fédérales 6 p.		\$ 1,20
8 -	1985 - La réforme de la loi sur le divorce 12 p.		\$ 1,95
7 -	1985 - La politique familiale 26 p.		\$ 3,35
6 -	1985 - Le Livre vert sur l'habitation 14 p.		\$ 2,15
5 -	1984 - La réforme de la Loi du Divorce (Mac Guigan) 11 p.		\$ 1,85
4 -	1983 - Le Livre vert sur la réforme des pensions au fédéral 17 p.		\$ 2,45
3 -	1977 - La situation des femmes, chefs de famille vivant sur l'aide sociale 9 p.		\$ 1,65
2 -	1977 - Les camps de vacances 4 p.		\$ 0,99
1 -	1976 - L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles 22 p.		\$ 3,34

N.B.: Les frais postaux sont inclus dans les prix

Historique de la FAFMQ

En octobre 1973, les premiers jalons d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales furent jetés lors d'un teach-in sur la famille, à l'Université de Sherbrooke à l'occasion de la Semaine de la famille. Mais c'est en septembre 1974 que le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales, et le siège social dès lors fut transporté à Montréal.

En 1982, le Carrefour change de nom pour celui de la Fédération afin de mieux annoncer la structure provinciale de l'organisme et de mieux évoquer l'idée de «représentation».

Objectifs et rôles de la FAFMQ

La Fédération regroupe des personnes qui se trouvent de gré ou de force projetées dans une société nouvelle où les règles du jeu sont modifiées et où les modèles n'existent plus. Elle doit donc relever le défi immense de développer des outils adéquats afin de mieux répondre à ces nouvelles exigences.

C'est dans cette optique qu'elle se reconnaît un rôle interne de formation et d'information, vis-à-vis de ses membres et qu'elle s'engage actuellement dans une démarche de réflexion collective en vue de repreciser le rôle et l'orientation de ses associations.

La Fédération dans son rôle externe, poursuit sa lutte pour la réforme des lois qui touchent les familles monoparentales. Elle est présente partout par des mémoires, elle participe à des fronts communs, à des tables de concertation, à des coalitions. Elle prend position dans des dossiers, tels le droit de la famille, la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, la politique familiale, les régimes de pension, la fiscalité, les camps familiaux, le logement, etc...

Ce double rôle lui impose donc les objectifs suivants:

- améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales;
- fournir un soutien aux associations locales;
- faire des pressions et des recommandations;
- agir comme agent d'information et de consultation,
- être un agent de formation.

La Fédération se veut un agent de changement social.

Le soleil brille encore

Une fois traversé
le long tunnel de la séparation,
avec son lot de réajustements,
que trouve-t-on?

Presque toujours un homme nouveau,
une femme nouvelle,
une personne qui a appris à vivre
de ses propres ressources,
à apprivoiser ses préjugés
et ceux des autres,
apte à vivre dans cette société nouvelle
que le Québec est en train
de se donner.

Extrait du Manifeste de la FAFMQ « 1983 »